La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 04 mars 2013 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC VILLE D'ACTON VALE

S.O. 2013-02-18

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le dix-huitième jour du mois de février de l'an deux mille treize à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1 Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2 Monsieur Luc Champagne, conseiller district no. 3 Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5 Monsieur Patrice Dumont, conseiller district no. 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, greffière assistent également à cette assemblée.

...le conseiller Yvon Robert a avisé de son absence.

Rs.2013-02-054

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 18 février 2013.

AJOUTER:

- 11.4 Embauche d'une brigadière;
- 11.5 Résolution pour autoriser la signature de la lettre d'entente pour le régime de retraite et désigner les signataires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-02-055

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 FÉVRIER 2013.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 04 février 2013 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 04 février 2013 tel que rédigé par la greffière avec la modification suivante :

D'ajouter à la résolution 2013-02-051, de financer cette dépense à même le fonds de roulement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE.

Rs.2013-02-056

DEMANDE DE SUBVENTION DU CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI, COMTÉ DE JOHNSON POUR LE GYMNASE DU CENTRE MULTISPORTS DE LA RUE PEERLESS.

Attendu que le Carrefour jeunesse-emploi est un organisme à but non lucratif qui contribue directement à aider plusieurs jeunes en difficulté et ainsi à développer leur rôle de citoyen positif dans notre collectivité;

Attendu que les activités sportives y sont intégrées afin d'instaurer de saines habitudes de vie;

Attendu qu'une demande de subvention est soumise pour le gymnase du centre multisports de la rue Peerless;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

Que la Ville autorise une dépense de 60 % maximum des coûts de location et ce, jusqu'à concurrence de 250 \$ maximum, sur présentation de la facture finale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-02-057

<u>DEMANDE DE FINANCEMENT DU COMITÉ DE SUPPORT JASON ET STEVEN LAPOINTE.</u>

Attendu que le comité de support Jason et Steven Lapointe amasse des fonds afin de défrayer les coûts de glace et de s'entourer d'une équipe de professionnels pour leur permettre d'atteindre un très haut niveau de performance;

Attendu que la Ville est sollicitée pour l'octroi d'une commandite;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville autorise une dépense d'un montant de 100 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970, à « Fonds Jason et Steven Lapointe » à titre de commandite.

Rs.2013-02-058 <u>DEMANDE DE COMMANDITE DE LA SOCIÉTÉ ALZHEIMER DE GRANBY ET RÉGION INC.</u>

Attendu que la participation de la Ville est sollicitée pour donner un don;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 100 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970, à la Société Alzheimer de Granby et région Inc. à titre de donation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-02-059 CAMPAGNE ANNUELLE DE FINANCEMENT – SCLÉROSE EN PLAQUES ST-HYACINTHE-ACTON.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu d'autoriser une dépense d'un montant de 100 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970, à Sclérose en plaques St-Hyacinthe-Acton comme contribution à la campagne annuelle de financement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Aucune dépense prévue.

Rs.2013-02-060 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

De nommer le conseiller Bruno Lavallée maire suppléant pour les mois de mars, avril, mai et juin 2013 et ce, à compter du 01 mars 2013;

De nommer le conseiller Patrice Dumont comme substitut au maire suppléant en cas d'urgences seulement.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT D'UNE FACTURE À LA MRC D'ACTON POUR LES TRAVAUX DANS LE COURS D'EAU BLANCHARD ET BRANCHES 1 & 2.

Attendu que des travaux sont complétés dans le cours d'eau Blanchard et branches 1 & 2;

Attendu que la MRC d'Acton a procédé à la facturation pour les dépenses encourues à ce jour dans le traitement des dossiers des cours d'eau;

Attendu que conformément aux dispositions de l'article 976 du Code municipal du Québec, les coûts engagés par la MRC d'Acton sont répartis entre les municipalités concernées;

Attendu que la Ville d'Acton Vale adoptera un règlement de tarification des dépenses pour les travaux du cours d'eau Blanchard et branches 1 & 2;

Attendu que le total de la facture finale s'élève à 6 901.46 \$;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 6 901.46 \$, ainsi que son paiement, à même le poste budgétaire 02-460-00-529, la facture portant le numéro CRF1300015 émise à cet effet par la MRC d'Acton.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-02-062

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT D'UNE FACTURE À LA MRC D'ACTON POUR LES TRAVAUX DANS LE COURS D'EAU VIENS.

Attendu que des travaux sont complétés dans le cours d'eau Viens;

Attendu que la MRC d'Acton a procédé à la facturation pour les dépenses encourues à ce jour dans le traitement des dossiers des cours d'eau;

Attendu que conformément aux dispositions de l'article 976 du Code municipal du Québec, les coûts engagés par la MRC d'Acton sont répartis entre les municipalités concernées;

Attendu que la Ville d'Acton Vale adoptera un règlement de tarification des dépenses pour les travaux du cours d'eau Viens;

Attendu que le total de la facture finale s'élève à 3 682.89 \$;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Luc Champagne et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 3 682.89 \$, ainsi que son paiement, à même le poste budgétaire 02-460-00-529, la facture portant le numéro CRF1300010 émise à cet effet par la MRC d'Acton.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT D'UNE FACTURE À LA MRC D'ACTON POUR LES TRAVAUX DANS LE COURS D'EAU DEMERS – BRANCHE 8.

Attendu que des travaux sont partiellement complétés dans le cours d'eau Demers – branche 8:

Attendu que la MRC d'Acton a procédé à la facturation pour les dépenses encourues à ce jour dans le traitement des dossiers des cours d'eau;

Attendu que conformément aux dispositions de l'article 976 du Code municipal du Québec, les coûts engagés par la MRC d'Acton sont répartis entre les municipalités concernées;

Attendu que la Ville d'Acton Vale adoptera un règlement de tarification des dépenses pour les travaux du cours d'eau Demers – Branche 8;

Attendu que le total de la facture partielle s'élève à 16 218.49 \$;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 16 218.49 \$, ainsi que son paiement, à même le poste budgétaire 02-460-00-529, la facture portant le numéro CRF1300022 émise à cet effet par la MRC d'Acton.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-02-064

RÉSOLUTION POUR DEMANDER AU MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA FAUNE ET DES PARCS, DE RÉVISER LE PROJET DE RÈGLEMENT SUR LA COMPENSATION POUR LES SERVICES MUNICIPAUX FOURNIS EN VUE D'ASSURER LA RÉCUPÉRATION ET LA VALORISATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES.

Attendu que le projet de règlement modifiant le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles a été publié dans la <u>Gazette officielle du Québec</u> du 9 janvier 2013;

Attendu que selon les dispositions énoncées dans le projet de règlement, le gouvernement propose de réduire la compensation versée aux municipalités en partageant entre les entreprises et les municipalités, certaines sommes associées à la gestion des matières « Autres » qui, sans être désignées dans le règlement, sont gérées par les municipalités à l'occasion de la collecte, du transport, du tri et du conditionnement (CTTC) des matières recyclables, et ce, en vue d'en assurer leur récupération et leur valorisation:

Attendu que selon l'analyse des coûts marginaux, le volume de 15 % de matière ciblée ne constituerait qu'un coût net total de 6,2 % et que c'est sur la base des coûts nets que le gouvernement doit justifier son projet de loi;

Attendu que les municipalités assument seules et ne sont pas compensées pour les coûts liés à un certain volume de matières recyclables qui font également l'objet d'un tri inadéquat et qui sont ainsi dirigées vers l'élimination;

Attendu que les matières désignées comme « autres » ne devraient pas comprendre les matières consignées, qui font l'objet d'un système de récupération parallèle très performant;

Attendu que les municipalités doivent déjà assumer seules les coûts d'acquisition et de remplacement des contenants requis pour la collecte, les initiatives d'information, de sensibilisation et d'éducation ainsi que les frais de gestion relativement aux matières recyclables;

Attendu l'incohérence apparente entre ce projet de règlement et le projet de loi 88, adopté par le gouvernement du Québec et au terme duquel, il s'est engagé auprès des municipalités à compenser 100 % des coûts nets de la collecte sélective;

Attendu que la Ville d'Acton Vale s'oppose vigoureusement, après tant d'efforts dans l'implantation des systèmes de collecte sélective, à une révision à la baisse de la compensation pour la collecte sélective;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Luc Champagne et il est résolu :

De demander au Ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, de réviser le projet de règlement de façon à maintenir l'entière compensation dès 2013, pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles;

De transmettre copie de la présente résolution au MDDEFP, au MAMROT, au député de l'Assemblée Nationale représentant notre circonscription, à la FQM, à l'UMQ et à l'AOMGMR.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-02-065 APPEL D'ENTRAIDE - SAUVETAGE NAUTIQUE À UPTON – DÉCEMBRE 2011.

Attendu que la Ville d'Acton Vale a investi dans l'équipement et la formation en sauvetage nautique pour son service incendie;

Attendu qu'en 2013 la Ville d'Acton Vale prévoit, pour son service incendie, 7 000 \$ pour la formation en sauvetage nautique;

Attendu que le service des incendies d'Acton Vale a été demandé en entraide pour un sauvetage nautique à Upton le 19 décembre 2011;

Attendu que les jours subséquents, la Sûreté du Québec a fait appel au service des incendies d'Acton Vale, compte tenu que ce dernier est le seul à posséder l'équipement requis pour un sauvetage nautique dans la MRC d'Acton;

Attendu que la Sûreté du Québec a défrayé tous les coûts pour les services nécessaires liés à ce sauvetage, à l'exception des municipalités de la MRC d'Acton, puisque cette dernière indique qu'il y a une entente qui s'applique concernant l'aide mutuelle des services d'incendie;

Attendu que la Ville d'Acton Vale assume déjà un montant de 2 783.86 \$;

En conséquence, le conseiller Luc Champagne propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accorde un crédit de 1 231.30 \$ à la facture émise à la municipalité d'Upton pour le service d'entraide – sauvetage nautique;

Que selon l'entente, article 12.A, concernant l'aide mutuelle des services incendie, une facture est émise à la municipalité;

Que compte tenu de tous les éléments en préambule, la Ville d'Acton Vale n'est pas tenue de défrayer les coûts pour l'appel en entraide relatif au sauvetage nautique à Upton en date du 19 décembre 2011.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

- ...Dépôt du rapport des départements suivants :
- a) Services des incendies;
- b) Bibliothèque municipale;

Le conseil prend acte.

.....Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Cour municipale
- j) Services techniques
- k) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

Rs.2013-02-066 **OFFRE DE SERVICES DE BIOLAB.**

Attendu que Biolab offre ses services concernant l'eau potable, eaux usées, piscine et neige usée;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

De mandater Biolab pour les services concernant l'eau potable, eaux usées, piscine et neige usée, selon l'offre de services pour la période du 25 janvier 2013 au 31 décembre 2014;

D'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA, à signer pour et au nom de la Ville ladite offre de services.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-02-067

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA TRÉSORIÈRE À SIGNER LE FORMULAIRE D'ADHÉSION AUX SOLUTIONS DE PAIEMENT ET DE FINANCEMENT.

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser la trésorière, madame Sylvie Guay, CPA, CMA, à signer, pour et au nom de la Ville, le formulaire d'adhésion aux solutions de paiement et de financement afin de rajouter les services de paiement Desjardins par Visa et Master Card et par internet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-02-068

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE LA MACHINE À TIMBRER.

Attendu que le contrat pour la location de la machine à timbrer vient à échéance au début du mois de mars;

Attendu que la trésorière a demandé des soumissions, sur invitation, auprès de 2 fournisseurs pour un contrat de location d'une durée de trois (3) ans:

Attendu la recommandation de la trésorière;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Luc Champagne et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant mensuel de 179.25 \$, plus taxes pour la 1ère année et un montant mensuel de 228.85 \$, plus taxes pour la 2^e et 3^e année ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-517, pour la location de la machine à timbrer;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit : Pitney Bowes au coût mensuel de 179.25 \$, plus taxes pour la 1ère année et au coût mensuel de 228.85 \$, plus taxes pour la 2e et 3e année.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

AVIS DE PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT.

Une copie du projet de règlement portant le numéro Projet 234-2012 a été remise aux membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. De plus, une copie est disponible pour les personnes présentes dans l'assistance.

Le conseiller Patrice Dumont donne un avis de motion, avec dispense de lecture, à l'effet de présenter lors d'une prochaine séance le « Règlement de tarification du cours d'eau Blanchard et Branche 1 et 2 ».

AVIS DE PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT.

Une copie du projet de règlement portant le numéro Projet 235-2012 a été remise aux membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. De plus, une copie est disponible pour les personnes présentes dans l'assistance.

La conseillère Suzanne Ledoux donne un avis de motion, avec dispense de lecture, à l'effet de présenter lors d'une prochaine séance le « Règlement de tarification du cours d'eau Viens ».

Rs.2013-02-069

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA SIGNATURE DE LA CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL 2014-2018 AVEC LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 1862 ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES.

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter la convention collective de travail 2014-2018 avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1862, telle que soumise et de désigner le maire ou en son absence le maire suppléant, le conseiller Yvon Robert, la coordonnatrice aux ressources humaines et communications ainsi que la directrice générale de la Ville à signer, pour et au nom de la Ville, ladite convention collective de travail.

Rs.2013-02-070 <u>RÉSOLUTION RELATIVE À UNE RÉORGANISATION – ENTRETIEN DES</u> <u>BÂTIMENTS DE LA VILLE D'ACTON VALE.</u>

Attendu que le conseil de la Ville d'Acton Vale et la directrice générale ont procédé à l'analyse de son organisation en ce qui a trait à l'entretien des divers bâtiments de la Ville;

Attendu que dans le cadre de cette analyse, la ville a convenu de la réorganisation suivante en date du 18 février 2013, à savoir :

- Fermeture du poste de concierge (classe 2);
- Transfert des tâches d'entretien, nettoyage, déneigement, et réparations des bâtiments suivants: hôtel de ville, caserne, bibliothèque et gare, au sein des services culturels et sportifs. Ce sont donc les employés (classe 3, 4 et 5) de ce département qui vont effectuer ces tâches;
- L'employé qui détient le poste de concierge est transféré au poste d'employé – Services culturels et sportifs (classe 3);
- Les tâches de nettoyage de l'hôtel de ville, de la caserne et de la bibliothèque seront données à un sous-traitant;
- Le directeur des Services culturels et sportifs aura maintenant la responsabilité de l'entretien et de la maintenance de l'hôtel de Ville, de la caserne et de la Gare.

Pour toutes ces raisons, le conseiller Luc Champagne propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et résolu :

Que le début d'emploi du détenteur du poste d'employé - Services culturels et sportifs (classe 3) est fixé au 18 février 2013.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-02-071

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ADMINISTRATION DU RÉGIME DE RETRAITE PAR FINANCEMENT SALARIAL DE LA FTQ (RRFS-FTQ) AINSI QUE LA DÉCLARATION DE L'EMPLOYEUR.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter la convention d'administration du régime de retraite par financement salarial de la FTQ (RRFS-FTQ) ainsi que la déclaration de l'employeur, telle que soumise et de désigner le maire ou en son absence le maire suppléant, la coordonnatrice aux ressources humaines et communications ainsi que la directrice générale de la Ville à signer, pour et au nom de la Ville, ladite convention d'administration du régime de retraite par le financement salarial de la FTQ (RRFS-FTQ) ainsi que la déclaration de l'employeur.

Rs.2013-02-072 **EMBAUCHE D'UNE BRIGADIÈRE.**

Attendu la démission de madame Sylvie Desjardins au poste de brigadière;

Attendu la parution d'une offre d'emploi pour combler un poste d'employé à titre de brigadier;

Attendu la recommandation de la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu:

D'autoriser l'embauche de madame Mégane Audette, à titre de brigadière, à compter du 11 mars 2013, conditionnel à la passation et la réussite d'un examen médical pré-emploi. Madame Audette occupera un poste permanent selon la description prévue à l'annexe B de la convention collective du Syndicat canadien de la Fonction publique, section locale 1862 et son salaire sera celui de l'embauche pour une classe 1 tel que prévu à la convention collective du Syndicat canadien de la Fonction publique, section locale 1862.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-02-073

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE DU RÉGIME DE RETRAITE PAR FINANCEMENT SALARIAL DE LA FTQ (RRFS-FTQ).

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Luc Champagne et il est résolu d'accepter la lettre d'entente du régime de retraite par financement salarial de la FTQ (RRFS-FTQ), telle que soumise et de désigner le maire ou en son absence le maire suppléant, la coordonnatrice aux ressources humaines et communications ainsi que la directrice générale de la Ville à signer, pour et au nom de la Ville, ladite lettre d'entente du régime de retraite par le financement salarial de la FTQ (RRFS-FTQ).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-02-074

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE CONTREMAÎTRE DES TRAVAUX PUBLICS À DEMANDER, PAR VOIE D'INVITATION, DES SOUMISSIONS POUR LE FAUCHAGE DES FOSSÉS 2013.

Le conseiller Luc Champagne propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'autoriser le contremaître des Travaux publics à demander des soumissions, par voie d'invitation, pour le fauchage des fossés, sur une base de 2 coupes effectuées sur le territoire de la Ville et de 3 coupes sur une partie du territoire de la Ville durant l'été 2013 le tout, tel que spécifié au devis.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE CONTREMAÎTRE DES TRAVAUX PUBLICS À DEMANDER, PAR VOIE D'INVITATION, DES SOUMISSIONS POUR LA FOURNITURE D'ABAT-POUSSIÈRE 2013.

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'autoriser le contremaître des Travaux publics à demander des soumissions, par voie d'invitation, pour la fourniture d'abat-poussière pour l'année 2013.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-02-076

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE CONTREMAÎTRE DES TRAVAUX PUBLICS À DEMANDER DES SOUMISSIONS, PAR VOIE D'APPELS D'OFFRES, POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE PAVAGE 2013.

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser le contremaître des Travaux publics à demander pour et au nom de la Ville d'Acton Vale des soumissions, par voie d'appels d'offres, pour l'exécution des travaux de pavage 2013.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-02-077

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE MATÉRIAUX GRANULAIRES.

Attendu que des soumissions publiques ont été ouvertes le 12 février 2013 à 11 h à l'Hôtel de Ville quant à la fourniture de matériaux granulaires pour la période du 1er mars 2013 au 1er mars 2014;

Attendu que la Ville a reçu trois (3) soumissions;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 292 051.25 \$, plus taxes pour l'achat de matériaux granulaires pour la période du 1er mars 2013 au 1er mars 2014;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit Carrière d'Acton Vale Ltée pour les matériaux suivants, au coût subséquent, sans les taxes applicables :

| Description | Coût à la tonne métrique ou au mètre cube (sans les taxes) | Transport | Total à la tonne métrique ou au mètre cube (sans les taxes) |
|------------------|---|-----------|--|
| Pierre concassée | (Salis les taxes) | | (Salis les taxes) |
| 0-5 mm | 12.95 | 1.544 | 14.49 |

| I | | | |
|--------|---|---|--|
| | | | |
| 11.00 | 1.544 | 12.54 | |
| | | | |
| 10.00 | 1.544 | 11.54 | |
| | | | |
| 10.00 | 1.544 | 11.54 | |
| | | | |
| 14.95 | 1.544 | 16.49 | |
| | | | |
| 12.45 | 1.544 | 13.99 | |
| | | | |
| 10.55 | 1.544 | 12.09 | |
| | | | |
| 11.70 | 1.544 | 13.24 | |
| | | | |
| 12.45 | 1.544 | 13.99 | |
| | | | |
| 11.50 | 1.544 | 13.04 | |
| | | | |
| 135.00 | 1.544 | 136.54 | |
| | 10.00 10.00 14.95 12.45 10.55 11.70 12.45 | 10.00 1.544 10.00 1.544 14.95 1.544 12.45 1.544 10.55 1.544 11.70 1.544 12.45 1.544 11.50 1.544 | |

^{**}Ajout de 1.00 \$ la tonne métrique pour la manutention d'hiver pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-02-078 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE POUR L'EXERCICE 2013.

Attendu que des soumissions sur invitation ont été ouvertes le 13 février 2013 à 11 h 00 à l'Hôtel de Ville quant au marquage de la chaussée pour l'exercice 2013;

Attendu que huit (8) fournisseurs ont été invités à soumissionner et que la Ville a reçu quatre (4) soumissions;

Attendu la recommandation de monsieur Stéphane Bombardier, contremaître des Travaux publics;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

D'autoriser une dépense de l'ordre de 21 017.70 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-355-00-639, sur acceptation des travaux, pour le marquage de la chaussée pour l'exercice 2013;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : Ligne de stationnement, entretien et traçage (2006) inc. en vertu des prix unitaires prévus dans sa soumission du 13 février 2013 pour le marquage de la chaussée, au coût de 21 017.70 \$, plus taxes;

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR POUR LE FONDS D'ATHLÈTE DE LA RÉGION D'ACTON POUR LA TENUE D'UN MATCH-BÉNÉFICE DE 24 H DE HOCKEY.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

D'accepter, tel que soumis, le protocole d'entente à intervenir pour le club de Gymnastique les Élans d'Acton Vale pour la tenue d'un match-bénéfice de 24 h de hockey les 26 et 27 avril 2013 à l'aréna d'Acton Vale;

D'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs ainsi que la directrice générale de la Ville à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir pour le club de Gymnastique les Élans.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-02-080

RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'AUGMENTATION DU COÛT D'INSCRIPTION PROPOSÉE PAR L'ASSOCIATION DU SOCCER MINEUR D'ACTON VALE.

Attendu que l'Association du Soccer mineur d'Acton Vale soumet une demande à l'effet d'augmenter le coût d'inscription pour la saison 2013;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Luc Champagne et il est résolu :

D'autoriser l'Association du Soccer mineur d'Acton Vale à augmenter le coût d'inscription pour la saison 2013. Le coût d'inscription pour 2013 est déterminé comme suit :

Volet récréation
 Volet compétitif
 60,00 \$ par inscription
 120,00 \$ par inscription

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs. 2013-02-081

<u>DEVIS CONCERNANT L'ENTRETIEN DU COURS D'EAU LALIBERTÉ</u>

Suite à la demande d'entretien du cours d'eau Laliberté formulée par la ville d'Acton Vale auprès de la MRC d'Acton, M. Vincent Cordeau, coordonnateur à la gestion des cours d'eau de la MRC d'Acton, nous informe que la branche principale de ce cours d'eau ne requiert pas d'entretien. Toutefois, des arbres morts, des branches et d'autres détritus causent des obstructions et doivent être enlevés pour permettre le libre écoulement des eaux et ne pas nuire aux travaux qui seront réalisés en amont;

Considérant qu'en pareille situation l'enlèvement de ces obstructions relève de la responsabilité des propriétaires riverains et qu'ils devront s'y astreindre à l'intérieur du délai imparti par la Ville;

Considérant que la conformité des travaux sera vérifiée par la personne désignée de la Ville;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

De ne pas ajouter ces travaux au devis d'entretien du cours d'eau Laliberté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

.....VARIA

Rs.2013-02-082 <u>**RÉPONSE À LA LETTRE DE MONSIEUR ÉRIC DUPONT.**</u>

Attendu qu'au cours des dernières années, la Ville d'Acton Vale n'a pas lésiné sur les moyens afin de promouvoir les activités culturelles et sportives sur son territoire. En plus d'investir des millions de dollars dans la réfection et l'entretien de ses installations, des sommes importantes ont été déboursées en subvention afin de permettre à des centaines de jeunes de prendre part aux activités de ses différents organismes associés;

Attendu qu'aux yeux des élus municipaux, l'accès à un sport ou à une activité culturelle est primordial afin de promouvoir de saines habitudes de vie auprès des jeunes Valoises et Valois. En ce sens, la Ville d'Acton Vale est heureuse de chapeauter un programme de subvention inter municipal depuis maintenant 12 ans;

Attendu qu'au cours de l'année 2012, les municipalités de la MRC d'Acton ont versé aux différents jeunes inscrits aux activités locales, une somme totale de 182 648 \$, via ce programme. De ce nombre, pas moins de 102 599 \$ venait directement de la poche des contribuables d'Acton Vale. Si l'on ajoute la subvention de 21 934 \$ pour l'accessibilité au camp de jour, c'est donc dire que la Ville d'Acton Vale a subventionné la pratique sportive et culturelle pour un montant total 124 533 \$ au cours de l'année 2012;

Attendu que dans un courriel que vous avez acheminé le 31 janvier dernier, vous mettez en doute le processus de répartition des subventions entérinées par le conseil municipal. En fait, si l'on se fie à vos propos, vous trouvez inconcevable que l'administration municipale néglige les athlètes de niveaux élites;

Attendu que nous sommes d'avis que l'on doit limiter nos budgets dans une enveloppe déjà généreusement garnie comme en fait foi les chiffres cihaut mentionnés. Nous sommes aussi d'avis que l'on doit respecter la capacité de payer de nos contribuables à qui l'on demande déjà de contribuer pour l'entente inter municipale, mais aussi pour l'entretien des installations sportives et récréatives;

Attendu qu'il faut aussi comprendre que nos organismes locaux ont des besoins grandissants et que le fait d'ouvrir une fenêtre dans l'octroi de subvention à des jeunes qui voudraient joindre les rangs d'organismes externes pourrait être néfaste du côté de la participation chez nos organismes locaux;

Attendu que le conseil municipal doit établir une frontière à travers les multitudes d'activités offertes dans différentes sphères d'activités et, aux yeux des membres du conseil, cette limite se situe à la pratique récréative au sein de nos organismes associés de notre territoire;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux il est résolu :

Que les membres du conseil municipal ont pris position et conserve le statu quo à l'effet qu'un jeune décidant, à son libre choix, de pratiquer un sport ou une activité culturelle, offerts localement ou non, n'est pas éligible à un programme de subvention quelconque, mise-à-part le Fonds de l'athlète auquel la Ville d'Acton Vale participe par le biais d'une autre subvention.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-02-083 <u>VOTE DE REMERCIEMENTS ET DE FÉLICITATIONS.</u>

La conseillère Suzanne Ledoux propose et il est unanimement résolu :

Que la ville adresse ses plus sincères félicitations aux membres du comité organisateur du Tournoi Provincial Midget d'Acton Vale, ainsi qu'à tous les bénévoles qui ont participé activement à la réussite de ce tournoi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 26.

| M. Pierre Bond | • | Apporte | une | précision | sur |
|----------------|---|---------------------------------|---------|--------------|-----|
| | | l'orthographe de « Peerless ». | | | |
| | • | Commentaire concernant un geste | | | |
| | | irresponsa | .ble d' | un chauffeur | de |
| | | camion à ordures. | | | |

Aucune autre question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 29.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Luc Champagne propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et vingt-neuf minutes (20;29).

Éric Charbonneau Maire

Claudine Babineau Greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

| | Je, Sylv | ∕ie Gu | ay, CPA, | CMA | A, trésori | ère, certifie p | ar la présente que la |
|--------|-------------|---------|-----------|--------|------------|-----------------|-----------------------|
| Ville | d'Acton | Vale | dispose | des | crédits | budgétaires | et extra-budgétaires |
| suffis | ants pour | r les f | ins auxqu | ıelles | les dép | enses décrite | es au présent procès- |
| verba | al sont pro | jetées | - | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| Trésc | orière | | | | | Date | |